la compagnie pourrait avoir acquise d'une modification qui devait être déclarée aux termes mêmes de la convention, ne peut, quant à la compagnie, suppléer à l'absence de cette déclaration.

Nous appelons la sérieuse attention de nos lecteurs sur cette décision de la Cour d'appel qui ne fait du reste que confirmer quelques unes des conditions générales des polices d'assurances.

Il arrive assez fréquemment, que des épiciers ou lampistes qui ne débitaient pas du pétrole au moment de la souscription de leur police, tiennent par la suite des essences minérales sans penser à en faire la déclaration à leurs assureurs. Le texte est formel, qu'ils y songent bien : « à défaut de déclaration, déchéance en cas de sinistre ». *Dura lex, sed lex.*

J. P.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du jeudi 17 juin 1886

Présidence de M. Le Royer

Ouverture à 2 heures.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les sociétés de secours mutuels.

L'article 10 avait été renvoyé à la commission.

M. Léon Say annonce que celle-ci adoptant l'amendement Maze, il propose d'inscrire dans la loi qu'un concert pourra être établi entre toutes les sociétés de secours mutuels ayant satisfait aux prescriptions de l'article 3 de cette loi.

Cette disposition sera introduite dans l'article 5 comme paragraphe 2.

Cette nouvelle rédaction est adoptée.

Le Sénat revient à l'article 11 relatif au placement des fonds sociaux.

M. Bozérian dépose un amendement tendant à ce que les placements puissent être faits en bons du Trésor créés ou garantis par l'Etat, ou en obligations communales.

Cet amendement est pris en considération.

M. Lacombe demande que les sociétés de secours mutuels ne puissent faire que les placements prévus par les statuts et qu'en dehors de ces valeurs les placements ne puissent être faits qu'à la caisse d'épargne, à la caisse des dépôts et consignations, en obligations garanties par l'Etat. Pour tous les placements en autres valeurs il sera nécessaire d'avoir l'adhésion *des trois quarts des membres* composant l'assemblée générale.

M. Léon Say. — Il faudrait avant tout statuer sur la question de savoir si le Sénat accepte ou n'accepte pas la liberté des placements.

L'amendement de M. Lacombe est pris en considération.

L'article 12 est adopté.

M. le général Robert, sur l'article 13, qui porte que l'autorisation d'accepter des legs est donnée par le préfet, demande que si l'autorisation d'accepter est refusée un recours puisse être porté devant le conseil d'Etat.

M. Léon Say repousse l'amendement de M. le général Robert qui est contraire au droit commun.

L'amendement de M. le général Robert n'est pas pris en considération.

Les articles 13 et 19 sont adoptés.

L'article 28 est renvoyé à la commission sur les observations de M. Blavier.

M. Maze présente un amendement portant que la dotation des sociétés de secours mutuels sera augmentée de dix millions imputables, savoir: sur les excédents de l'exercice 1879, 8,697,180 fr. 49; sur les excédents de l'exercice 1880, 1,302,869 fr. 51

M. Clamageran se déclare opposé à la création de dotations nouvelles et demande l'abolition des anciennes. (Applaudissements au centre).

M. Maze critique le mode de distribution des subventions aux sociétés, tel qu'il est proposé par la commission. Il y a lieu de tenir compte des ressources et des charges des sociétés bénéficiaires et de ne pas accorder ces libéralités indistinctement.

L'article 21 est adopté.

Le Sénat s'ajourne à mardi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Suite de la séance du jeudi 17 juin 1886

Présidence de M. Floquet, président.

L'ordre du jour appelle la discussion des propositions relatives au doublement des conseillers généraux dans les cantons au-dessus de 25.000 habitants.

M. Niel combat le projet.

M. Dugué de la Fauconnerie, qui fait remarquer avec insistance qu'il est regrettable que le ministre de l'intérieur n'assiste pas à cette discussion, est rappelé au silence et ensuite à l'ordre.

M. Gavinet combat également le projet.

M. Thévenet le soutient. Il justifie le chiffre de 25.000 habitants adopté par la commission; la moyenne des cantons est de 12.500 habitants. Les cantons qui ont 25.000 habitants doivent avoir deux conseillers généraux; c'est par modération que la commission n'a pas poussé plus loin le principe de la proportionnalité.

M. Sarrien déclare s'en référer aux explications de M. Thévenet. La discussion générale est close.

Par 349 voix contre 205, sur 554 votants, la Chambre décide de passer à la discussion des articles.

M. Legrand de Lecelles demande l'ajournement de la discussion pour consulter les conseils généraux sur les mesures proposées.

L'ajournement est rejeté par 358 voix contre 183.

M. Chatenay présente un contre-projet qui est repoussé.

M Loustalot propose un amendement tendant à substituer le chiffre de 20.000 à celui de 25,000.

M. Leroy combat cet amendement qui est adopté après pointage par 269 voix contre 247 sur 516 votants.

L'amendement Loustalot devient l'article premier du projet. *L'article 2 est adopté après un échange* d'observations entre M. Lanjuinais et Sarrien.

L'ensemble du projet est adopté par 337 voix contre 208 sur 545 votants.

M. Dupuy demande à interpeller le gouvernement sur le travail dans les prisons civiles et militaires.

L'interpellation est renvoyée à un mois.

La séance est levée à 6 heures 50.

Séance samedi.

NOUVELLES MILITAIRES

Par décision du général Boulanger, ministre de la guerre, les candidats au volontariat d'un an en 1886, devront envoyer leur demande à la préfecture de de leur département, du 1er juillet au 14 août inclusivement. Passé ce délai, aucune demande ne sera admise, et les jeunes gens qui ne se seront pas fait inscrire seront tenus à toutes les obligations du service militaire.

La composition écrite aura lieu à Paris le 17 août à neuf heures du matin,

Les examens oraux commenceront le 10 septembre.

Enfin, le montant de la somme à verser en exécution de la loi du 27 juillet 1872, restée fixée à 1,500 fr.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La commission scolaire se réunira à la Mairie, le mardi 22 juin, à 2 heures précises de l'après-midi. Ordre du jour : Comparution de certains parents au sujet des nombreuses absences de leurs enfants ; 2° Examen des demandes de dispense de fréquentation des classes du jour ; 3° Lecture des procès-verbaux des deux dernières séances ; 4° Questions diverses.

Certificat d'études primaires. — Les examens de certificat d'études primaires auront lieu cette année, du 26 juillet au 16 août.

Les candidats doivent se faire inscrire avant le 10 juillet. Voici les dates et lieux des examens pour les cantons de Roubaix et de Lannoy :

Lundi 26 juillet, Roubaix-Est, (école de garçons de la Rue Pierre-de-Roubaix.) — Mardi 27 juillet, Roubaix-Est (école de filles de la rue Sainte-Elisabeth.) — Mercredi 28 juillet, Lannoy (école de garçons.) — Vendredi 30 juillet, Lannoy (école de filles.) — Lundi 2 août, Roubaix-Est (école de garçons de la rue du Bois.) — Mardi 3 août, Roubaix-Ouest (école de fille de la rue Saint-Vincent-de-Paul.)

On se réunira partout à 8 h. du matin. Les compositions auront lieu dans l'ordre suivant : De 8 à 9 heures, dictée d'orthographe servant aussi d'épreuve d'écriture ; de 9 à 10 heures, composition française ; de 10 à 11 heures, arithmétique ; de 11 à 12 heures, couture usuelle pour les filles, épreuve facultative, et dessin linéaire pour les garçons. Les compositions et interrogatoires ne dépasseront pas le programme du cours moyen.

Nominations scolaires. — M. Wambecq, pourvu du brevet supérieur, est nommé instituteur adjoint à Roubaix (école de la rue de Soubise). — M. Hoguet, est nommé à l'école de la rue Brézin. — M. Picot, à l'école de la rue Turgot.

Chronique religieuse.—Dimanche prochain, jour de la Trinité, l'archiconfrérie réparatrice des blasphèmes et de la *violation du domicile* célèbrera sa fête principale en la chapelle des Carmélites. A 5 heures, salut solennel avec sermon.

L'épuration des eaux de l'Espierre. — Des essais d'épuration des eaux de l'Espierre auront lieu samedi prochain, à trois heures de l'après-midi, rue de la Belle-Vue, à Tourcoing, dans un local que les expérimentateurs, MM. Vermeiren-Defosse et Cie, de Bruxelles, ont fait construire à cet effet.

Un acte de courage.— Jeudi, vers 5 heures et demie du soir, un jeune garçon, Louis Omez, âgé de 8 ans, demeurant à Tourcoing, rue des Carliers, est tombé accidentellement dans le canal, non loin du pont de la République. Il s'y serait infailliblement noyé sans le dévouement d'un courageux passant qui, se jetant aussitôt à l'eau, a ramené l'enfant sain et sauf et l'a remis ensuite à ses parents. Ce brave sauveteur se nomme Félix Dupureur et exerce la profession de journalier ; il habite rue de France.

Accident de voiture. — Jeudi, vers six heures du soir, une voiture contenant plusieurs dames a versé dans la rue de Tourcoing, les roues ayant heurté la bordure du trottoir. Les dames ont été lancées sur le pavé et le cheval renversé. Fort heureusement aucune des personnes victimes de cet accident n'a reçu la moindre contusion ; il n'en est résulté pour tout dommage que le bris d'une des lanternes de la voiture.

Echos du conseil de révision. — Mercredi, à huit heures du soir, une bande d'une quinzaine de conscrits passaient rue de Tournai, aux Trois-Ponts. En face de la maison de M. Desplechin, charpentier, stationnait une voiture attelée d'un cheval.

L'idée vint à nos gaillards de rouler carrosse à bon marché ; ils s'empressèrent de s'empiler dans le véhicule et voulurent fouetter le cheval. Le propriétaire et M. Desplechin, sortant aussitôt de la maison, mirent le holà à cette mauvaise farce. Mais les conscrits, furieux de voir déjouer leur plan, se jetèrent sur les deux habitants, leur adressèrent mille invectives et allèrent même jusqu'à les maltraiter.

Pour échapper à leurs violences, M. Desplechin et son compagnon durent rentrer précipitamment et fermer la porte de l'habitation. Les conscrits tournèrent alors leur rage contre celle-ci et travaillèrent si bien à coups de pied et de poing qu'ils brisèrent un des panneaux. Puis, contents de leur stupide exploit, ils s'éloignèrent en chantant.

Une religieuse insultée.— Jeudi soir, à 7 h. 45, un triste personnage du nom de Charles Bauwers, tisserand, domicilié rue de la Balance, a grossièrement insulté, dans la Grande-Rue, une religieuse qui passait paisiblement sur le trottoir. L'agent Cuvelier, posté sur la place de la Liberté, ayant été témoin de la lâche conduite du malotru, le conduisit incontinent au violon. Bauwers était pris de boisson.

Disons, à l'honneur de notre population, que de semblables faits sont extrêmement rares à Roubaix.

Une arrestation difficile. — Le nommé Pierre K..., tisserand, est un solide gaillard, mais aussi fort que méchant et ivrogne: il a fallu trois agents, jeudi soir, pour l'amener au dépôt de sûreté; il avait été arrêté pour tapage et scandale commis par lui rue de l'Alma.

Une rixe assez grave a éclaté jeudi soir dans un estaminet de la rue des Longues-Haies. Un logeur de la maison Pierre Dhaemers, a été violemment frappé par trois individus qui lui avaient cherché querelle. Les agents en ont conduit deux au poste du 3e arrondissement ; ce sont les nommés Arthur R..., tisserand, et Louis D..., même profession. Au dépôt de sûreté, R... au paroxysme de la fureur, a outragé les agents et brisé un vasistas, toutes choses qui ne sont pas précisément de nature à atténuer la gravité de son cas. La police recherche le troisième belligérant, un certain Edmond V...

Vols et voleurs. — On vient d'incarcérer toute une fournée de gens peu scrupuleux sur le chapitre de la probité. Il y a d'abord un jeune homme de dix-huit ans, Alphonse F... ; puis une ménagère de 33 ans, Mathilde V..., et enfin une bobineuse de 43 ans, Clara C.... Tout ce beau monde est inculpé de vol et de complicité de vol d'une somme de 13 fr. 60 au préjudice de la femm Duchatelle.

— Un petit vagabond de douze ans, Jean-Baptiste Duquesnoy a été arrêté pour vol d'une pièce de 5 francs. Le pauvre enfant passait ses nuits dans les voitures abandonnées sur la voie publique.

— Ménagères qui allez faire vos provisions aux Halles-Centrales, méfiez-vous de messieurs les *pick-pockets* Voici encore une dame M..., demeurant rue de la Vigne, à laquelle on a volé en pareille circonstance un porte-monnaie contenant 18 fr. Coupable inconnu... comme toujours !

Un feu de cheminée s'est déclaré jeudi matin dans la maison habitée par Mme veuve Desprez, rue Franklin. Il a été rapidement éteint. Les dégâts sont insignifiants.

Dans la journée de jeudi, des contraventions ont été relevées à la charge de plusieurs visiteurs du cimetière qui trouvaient tout naturel de cueillir des bouquets sur les tombes.

Croix. — M. Flament est nommé instituteur-adjoint à Croix (centre).

Wattrelos. — Un bonhomme de 66 ans, Joseph Bambrugge, journalier à Pecq, est venu jusqu'à Wattrelos pour y mendier. Jeudi, les gendarmes l'ont arrêté, ce qui ne faisait pas son affaire; aussi leur a-t-il dit qu'ils étaient « bons » pour arrêter les honnêtes gens et laisser courir » les assassins. » Bambrugge sera poursuivi pour outrage aux représentants de l'autorité.

Pontjou, par Maves-Pontijou (Loir-et-Cher), le 21 mars 1886. — « Mon fils âgé de 18 ans, souffrait d'étourdissements, de maux de tête, de saignements du nez; depuis qu'il a pris de vos Pilules suisses à 1 fr. 50 la boite, il est complètement guéri. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. *Perchard*, tailleur de pierres. » Légalisation de la signature par M. le Maire de Maves. 12880d

TOURCOING

Bestiaux malsains. — Mercredi dernier, M. Roger, vétérinaire, chargé de l'inspection du bétail venant de l'étranger à la gare de Tourcoing, a fait refouler en Belgique trois wagons de bestiaux de provenance belge que leur état de malpropreté rendait suspects. Contrairement aux usages, ces wagons n'avaient été ni nettoyés ni désinfectés à la suite de leur précédent voyage,

M. Audebeze, commissaire spécial à la gare, a fait les constatations nécessaires.

On parle beaucoup en ville d'une affaire de mœurs. A la suite d'une plainte une arrestation a été opérée.

Un vol d'un porte-monnaie contenant 120 fr. a été commis a préjudice de la servante de M. Desmettre-Delfortrie, rue du Casino. Ce porte-monnaie était renfermé dans un coffret qui a été forcé.

On soupçonne un ouvrier peintre nommé Edmond Hanssens, sujet belge, au service d'un entrepreneur de Roubaix, d'être l'auteur de la soustraction. Cet individu est en fuite.

Disparition. — Un sieur Clément Desurmes, âgé de 50 ans, domicilié rue du Petit-Village, a disparu de son domicile depuis mercredi à midi.

Linselles. — La société philarmonique dirigée par M. Stappen, a été très remarquee au festival de Loos pour sa magistrale exécution : elle y a obtenu un très brillant succès.

Le Jubilé de M. le curé de Roncq

Le village de Roncq était en fête hier : tout travail était suspendu et dès le matin une foule d'étrangers arrivait des communes voisines : jamais peut-être Roncq n'avait vu pareille affluence : la plus joyeuse animation régnait dans toutes les rues et le village, entièrement pavoisé, offrait un très coquet aspect. C'est qu'il s'agissait de célébrer le cinquantième anniversaire de prêtrise du vénéré M. Delehaye. Fait assez rare, cette longue carrière sacerdotale s'est presqu'entièrement écoulée dans cette paroisse de St-Piat que le digne ecclésiastique dirige, comme curé, depuis 1857.

Rien de touchant comme ce témoignage unanime et spontané de respect, d'amour et de reconnaissance que tous les habitants de Roncq donnaient hier à leur pasteur. Riches comme pauvres, tous avaient à cœur de contribuer, dans la mesure de leurs moyens, à donner à cette belle fête tout l'éclat désirable.

La décoration des rues était du meilleur goût. Sur tout le parcours du cortège on avait planté de jeunes sapins, munis encore de leur feuillage, que reliaient entr'eux des guirlandes de fleurs ou des banderolles; çà et là des fausses portes portant au fronton des devises inspirées par la circonstance. Les façades des maisons disparaissaient sous les draperies ou les branchages, les fenêtres étaient garnies de lanternes vénitiennes et de transparents représentant des sujets allégoriques, les initiales A. D. ou même le portrait de M. le curé; des drapeaux et des bannières avaient été arborés partout.

Le portail de l'église était orné de magnifiques portières en velours rouge frangé d'or.

Au Blanc-Four, où M. l'abbé Delehaye avait passé la nuit de mercredi, toutes les habitations étaient également pavoisées et on avait dressé un arc de triomphe avec la devise : « Honneur à notre ancien pasteur ».

Il ne nous serait pas possible d'énumérer toutes les maisons dont la décoration nous a paru remarquable tant par la richesse que par le bon goût; il faudrait citer presque toutes les habitations du village; nous avons été surtout touché par la manifestation d'une reconnaissance qui avait inspiré des sentences comme celles-ci: « Il tend la main à l'indi» gent — sa louange est dans la bouche des pauvres » ou « Reconnaissance à notre bon Père » ou encore « Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis. »

Le soleil ne s'est malheureusement pas mis de la fête. Toutefois, bien que sombre, le temps s'est maintenu pendant toute la durée du cortège et, quand la pluie a fait son apparition, la cérémonie religieuse était terminée.

A dix heures une cavalcade conduite par M. Louis Vienne fils et composée de 120 cavaliers environ alla prendre M. l'abbé Delehaye au presbytère du Blanc-Four. Le vénérable jubilaire, accompagné de M. le Doyen de Notre-Dame de Tourcoing, de MM. les curés du Blanc-Four et de Notre-Dame aux Bois, prit place dans une magnifique voiture à quatre chevaux attelés à la Daumont, que M. Leurent-Lefort avait mise à la disposition des organisateurs de la fête,

Le conseil municipal de Roncq, le clergé et toutes les sociétés qui devaient faire partie du cortège attendaient M. le Curé à l'entrée du village, près du passage à niveau du chemin de fer.

Arrivé à cet endroit M. Delahaye mit pied à terre et revêtit les habits sacerdotaux. M. Bonduelle, maire, s'avança et offrit au vénéré Pasteur les félicitations et les vœux de toute la population à l'occasion de ce solennel anniversaire. M. Vienne parla ensuite au nom des Membres de la Fabrique de Saint-Piat dont il est le Président, puis M. l'abbé Grenon, vicaire, rappelant tous les travaux apostoliques du jubilaire, lui exprima la reconnaissance des paroissiens en même temps que leurs souhaits de posseder longtemps encore leur cher Pasteur.

Le héros de la fête répond à chacun avec beaucoup d'à-propos et semble très touché de la manifestation.

M. le curé remonta ensuite en voiture, M. le chanoine Leblanc, MM. les doyens de Seclin et de Notre-Dame de Tourcoing prirent place à ses côtés, puis le cortège se déroula dans les principales rues du village dans l'ordre suivant : Cavaliers, suisse et enfants de chœur, élèves des frères, société de St-Louis de Gonzague, élèves des sœurs, un groupe de fillettes coquettement habillées en bergères, trois jeunes filles représentant la Foi, l'Espérance et la Charité, bannière de l'Immaculée Conception, un groupe de moissonneuses et de vendangeuses, bannière du Rosaire, société de St-Roch, de St-Hilaire, sociétés ayant leur siège chez M. Cousinne, chez M. Lepers, chez M. Vandevenne, arbalétriers de St-Hubert, société des bouleurs, établie chez M. Peys, sociétés de secours mutuels, vieillards de l'hospice, vieux soldats, pompiers formant la haie, musique municipale, conseil municipal et conseil de fabrique, chantres, clergé, et la voiture suivie d'un peloton de cavaliers.

Parmi les nombreux ecclésiastiques venus des environs on nous cite M. l'abbé Duez, curé de Bousbecques, qui a célébré il y a dix ans son cinquentenaire de sacerdoce. Sur le passage du cortège la foule s'incline respectueusement devant le vénéré jubilaire et parait très heureuse de lui faire fête.

Pendant toute la durée de la procession la musique municipale exécute des marches avec un réel talent dont nous la félicitons. A chaque instant la voiture s'arrête, des enfants complimentent M. le curé et lui offrent de magnifiques bouquets. On lui présente même, par une charmante allégorie, un joli petit mouton que nous trouvons quelque temps après broutant avec entrain le gazon du presbytère.

Il était près de midi quand le cortège entra dans l'Eglise dont les vastes proportions avaient peine à contenir l'affluence des fidèles,

Une messe solennelle a été chantée par la maîtrise de la paroisse; M. Vibaux, de Tourcoing, a exécuté les solos. Un jeune artiste, M. Delcour, organiste de l'Eglise St-Quentin, de Tournai, a fait valoir, avec beaucoup de talent, les magnifiques orgues, sorties de la fabrique de MM. Delmotte frères, qui avaient été inaugurées l'année dernière à pareille époque. La musique municipale a aussi donné, pendant la cérémonie, l'un des beaux morceaux de son répertoire.

Après l'évangile M. l'abbé Debrabant, curé de Notre-Dame de Tourcoing, est monté en chaire et, avec l'autorité et l'éloquence qu'on lui connaît, a prononcé un sermon qui a vivement impressionné tout l'auditoire. Prenant pour texte ces paroles: « On peut vous appeler les bienheureux, vous qui possédez ce bien » l'orateur sacré a retracé la vie du vénérable jubilaire à qui Dieu avait accordé toutes les grâces pour remplir comme il le fait son importante mission. M. Delahaye, ajoute-t-il, l'a bien prouvé par son enseignement de la doctrine et par ses œuvres.

Le prédicateur rappelle alors l'édification de cette vaste et belle église, son ameublement, la fondation des écoles et des patronages. Il félicite tous les paroissiens des témoignages de gratitude qu'ils donnent aujourd'hui à celui qui, depuis de si longues années, se dévoue au salut de leurs âmes. Il fait allusion au don d'un ornement offert à l'occasion du Jubilé au moyen d'une souscription à laquelle tous, riches ou pauvres, ont contribué. Il termine en félicitant le vénérable jubilaire et prie instamment Dieu de le conserver longtemps encore à son troupeau.

A l'issue de la messe le cortège s'est reformé pour conduire processionnellement M. le curé au presbytère. La cérémonie religieuse était terminée à 2 heures.

Dans l'après-midi un banquet par souscription a été offert à M. Delehaye. Une table de plus de cent couverts avait été dressée dans une salle de l'école des filles, ornée, pour la circonstance, avec un goût charmant.

La pluie qui est tombée abondamment dans l'après midi a malheureusement compromis le succès des illuminations et du feu d'artifice qui devaient clore la fête.

En terminant ce compte-rendu, nous tenons à féliciter les habitants de Roncq de cette si belle manifestation religieuse. Ils ont témoigné pour leur Pasteur les plus sincères sentiments de vénération, sentiments qui les honorent comme ils sont la preuve éclatante du zèle et du dévouement dont fut toujours animé celui qui leur a consacré toute une longue carrière sacerdotale.

J. P.

Discours de M. Bonduelle, Maire

Monsieur le curé,

Représentant officiel de cette population si chrétienne et si sympathique de Roncq, je suis heureux de me faire l'interprète des sentiments qui animent les habitants de cette commune, pour vous offrir nos félicitations et nos vœux en ce beau jour de votre jubilé de cinquante ans de sacerdoce.

Je saisis avec empressement cette circonstance pour vous exprimer la vive et sincère reconnaissance que votre long ministère a profondément enraciné dans tous les cœurs.

Vous nous avez donné sans compter le meilleur de votre vie, que dis-je, vous n'avez presque point connu d'autre famille spirituelle que celle de vos enfants de Roncq ; il y a près d'un demi siècle que nous sommes l'objet de votre paternelle sollicitude et trente ans que nous vous nommons notre pasteur.

Nous avons été témoins de votre activité, de votre zèle, et à-même de juger la fécondité de ces cinquante années de ministère.

Ecole libre des sœurs, école des frères, patronage, hospice, et comme couronnement notre vaste et belle église : telles sont les œuvres remarquables, dues à votre initiative et à votre dévouement. Je n'irai pas plus loin ; je craindrais de blesser votre modestie en levant le voile sous lequel se cache tant d'actes de généreuse charité ; secrets du bienfaiteur et du protégé, mais que parfois la reconnaissance a laissé transpercer au dehors.

Au nom de tous, je demande au ciel qu'il prolonge d'heureuses années encore la verte vieillesse de notre vénéré pasteur, que toujours les autorités ecclésiastiques et civiles qui émanent d'une source unique, comme les eaux qui abreuvent nos campagnes proviennent de l'Océan, que toujours cette double autorité inspirée par l'amour commun du bien et du bien-être des habitants de Roncq, marche la main dans la main à la réalisation de cette parole : « Qu'il est doux d'habiter ensemble quand on peut vivre en frères. »

Discours de M. Vienne

C'est pour moi, M. le Curé, une chère et douce mission que de venir, au nom du Conseil de Fabrique de Roncq, vous affirmer nos sentiments de respectueuse reconnaissance et d'inébranlable attachement.

Le dévouement sans bornes, le zèle infatigable dont vous n'avez cessé de faire preuve pendant les cinquante années qui viennent de s'écouler ont vivement touché notre cœur. L'admirable accord avec lequel tous vos paroissiens ont contribué à cette manifestation, vous dit avec assez d'éloquence combien sont sincères et universellement ressentis les sentiments qui l'ont produite. Mais aussi quoi de plus légitime, et quels titres ne vous-êtes vous pas acquis à la reconnaissance de tous.

Personne n'a pu oublier que, si nos convictions religieuses ne sont pas violées dans ce qu'elle ont de plus intime, c'est surtout à vous, M. le curé, que nous le devons. C'est vous qui avez doté le village de ces communautés de frères et de sœurs dont l'éloge n'est plus à faire, et qui, au point de vue de l'instruction et de l'éducation, nous donnent des garanties d'une sécurité complète. Grâce à vous, nous avons le droit d'espérer que nos enfants garderont inviolable la foi de leurs parents. Nous le disons bien haut: Vous avez pris toutes les précautions propres à sauvegarder l'innocence.

Parmi les œuvres qui ont marqué votre ministère au milieu de nous, il est de mon devoir de rappeler que c'est votre zèle qui nous a valu a cette belle église de Roncq. C'est vous qui, le premier, ayez songé à la reconstruction totale de notre vieille église en ruines. Grâce à votre bon sens si persuasif, à votre fermeté aussi patiente qu'inébranlable, vous êtes parvenu à établir l'union et l'entente dans tous les esprits, et votre impulsion, si noble et si féconde, a déterminé l'adoption de cet heureux projet. Nous ne saurions oublier ni les démarches pénibles, ni les sacrifices énormes que vous vous êtes imposés pour mener l'entreprise à bon terme.

Cela n'a pas suffi à une activité sur laquelle les années semblent n'avoir aucune prise. L'église achevée, que n'avez-vous pas fait pour l'orner et l'embellir ? Rien ne vous a arrêté; tous les obstacles ont été abordés et surmontés avec une facilité que nous ne saurions trop admirer.

Qu'il me soit permis, M. le curé, de vous remercier des bienfaits d'ordre moral et religieux que vous n'avez cessé de répandre dans votre longue carrière. Que de cœurs votre parole a consolés ! Que de misères vous avez soulagées ! Combien nous nous sentons pénétrés de reconnaissance pour celui qui s'est senti assez de dévouement et de charité pour une aussi vaste tâche.

Puissions-nous, cher et vénéré Pasteur, vous conserver longtemps encore au milieu de nous, et venir au soir de votre vie réjouir votre cœur par le spectacle d'un dévouement et d'une fidélité que rien ne saura ébranler. Votre brillante santé confirme cet espoir, et vos nombreux paroissiens, par leurs vœux et leurs prières, ne pourront manquer de l'obtenir du Ciel.

Discours de M. Grenon

Bien cher et vénéré Pasteur,

Cinquante années de sacerdoce, c'est-à-dire cinquante années d'apostolat, de dévouement sans bornes pour le salut des âmes et la gloire de Dieu; quel événement mémorable et bien digne d'être glorifié! Mais que les cinquante années de ce ministère fécond en œuvres et en bienfaits se soient passées, on peut dire entièrement dans la même paroisse, n'est-ce pas un de ces faits mémorables entre tous et qu'on ne saurait assez célébrer.

Dieu, cher et vénéré Pasteur, nous a accordé cette faveur insigne, toute privilégiée. Aussi vos dévoués paroissiens se sont-ils empressés d'accomplir leur devoir filial, en venant à l'occasion de votre jubilé sacerdotal vous offrir solennellement leurs félicitations et leurs vœux. Oui, tous vos enfants sont heureux de vous donner un gage public, éclatant, de l'amour, du respect et de la reconnaissance que votre long et fécond ministère a profondément enracinés dans tous les cœurs.

Vos paroissiens, cher et vénéré Pasteur, aiment à se rappeler, toutes les œuvres dues à votre généreuse initiative ou fécondées, par vos encouragements et vos conseils ; et ces écoles des frères et des sœurs où l'enfance reçoit le précieux bienfait d'une éducation religieuse ; et cet asile, ou la vieillesse jouit des consolations de la charité et de la foi; et ces associations où la jeunesse trouve un abri et un encouragement pour sa vertu, et comme couronnement, ce temple dont les splendeurs transmettront aux générations futures le passage d'un prêtre dévoré du zèle de la maison de Dieu.

Mais, je suis heureux de l'affirmer, à l'honneur de la religieuse population de cette paroisse, cette reconnaissance s'adresse spécialement au ministre de Dieu, au père de leurs âmes pour les inappréciables bienfaits de son ministère pastoral. Durant un demi-siècle, vous avez réalisé pour eux cette belle parole de l'apôtre « J'appartiens à tous, je me fais tout à vous, afin de les sauver tous » Toute une génération a grandi au spectacle de vos vertus sacerdotales, sous l'influence de vos travaux apostoliques. Riches et pauvres, grands et petits, tous ont été témoins de l'activité, du zèle incessant que vous avez consacrés à l'œuvre de leur salut. Il n'est aucun d'eux à qui vous n'ayez prodigué votre temps, vos soins, vos fatigues, toute votre vie. Aussi, en ce jour, vos paroissiens sont-ils unanimes pour saluer et *remercier* en vous le bon pasteur qui s'est dévoué à les conduire dans le chemin du salut.

C'est pour donner une preuve de la reconnaissance et de la foi qui les animent, que tous ont tenu à honneur de participer à une souscription ouverte pour l'acquisition d'un magnifique ornement qui perpétuera dans cette paroisse les témoignages de l'affection et de la vénération que vous avez su inspirer. A côté du don généreux du riche, vous y trouverez *l'obole si précieuse et si méritoire que* le pauvre a voulu sacrifier en l'accompagnant de paroles sorties du cœur et qui resteront toujours gravées dans notre souvenir comme votre plus bel éloge et la meilleure preuve de leur attachement et de leur gratitude.

Et maintenant, cher et vénéré pasteur, les prières de tout ce peuple vous accompagneront au Saint-Autel et demanderont avec reconnaissance de nouvelles bénédictions pour vous et votre ministère. Elles solliciteront instamment du Dieu de bonté, qu'il lui conserve longtemps encore le pasteur aimé et vénéré plus que jamais dans ce cinquantième anniversaire de son sacerdoce; qu'il le conserve pour la prospérité de ses œuvres, comme pour la joie et l'affection de ses paroissiens. « Ad multos, Annos. »

LILLE

Funérailles. — Aujourd'hui à 11 heures 1/2 ont eu lieu en l'église Saint-Etienne les funérailles de Me Piat, notaire, dont nous avons annoncé la mort subite lundi.

Le cercueil était couvert de fleurs et suivi de toute la famille et des nombreux amis que Me Piat comptait à Lille, ainsi qu'à Roubaix et Tourcoing.

Les cordons du poêle étaient tenus par les membres de la fabrique de St-Etienne, de la conférence de St-Vincent de Paul et de la chambre des notaires.

Les notaires des villes voisines étaient présents.

Société de Géographie. — Le concours annuel de la Société de Géographie de Lille prend de plus en d'importance : près de deux cents jeunes gens et jeunes filles appartenant aux écoles de Lille et des environs ont pris part jeudi matin au concours de 1886. Les garçons ont été installés dans la grande salle du premier étage de l'hôtel du Maisniel ; les jeunes filles dans l'ancienne tabagie du rez-de-chaussée. Les questions ont été tirées au sort ; voici celles qui ont été posées aux candidats :

Enseignement secondaire. — Jeunes filles au-dessus de 16 ans: Indes anglaises et Birmanie au point de vue économique, avec cartes; jeunes filles au-dessous de 16 ans: départements français baignés par la mer Méditerrannée, avec cartes.

Enseignement primaire supérieur. — Candidats âgés de plus de 15 ans: Etats de l'Amérique du Sud baignés par l'Océan Pacifique, avec carte, candidats âgés de moins de 15 ans: géographie de la Russie, avec carte.

Enseignement primaire élémentaire. — Série de 9 à 11 ans: carte de l'arrondissement de Lille avec les cours d'eau, chemins de fer, etc.; série de 11 à 14 ans: Italie, avec carte.

Société des Sauveteurs du Nord. — L'assemblée annuelle et solennelle de la Société se tiendra dimanche, 4 Juillet, à trois heures et demie.

La messe annuelle, à l'occasion de la fête des Sauveteurs, sera dite à midi précis, à l'église Saint-Maurice, à Lille. — Cette solennité sera rehaussée par le sympathique concours de l'excellente musique des Sapeurs-Pompiers de Lille.

Un banquet, aura lieu à cinq heures et demie, à l'Hôtel du Maisniel.

L'assassinat de l'Arbrisseau.— On n'a pas oublié la tentative d'assassinat commise la semaine dernière, chemin de l'Arbrisseau, par un repris de justice, le sieur Deleu, qui avait réussi à prendre la fuite aussitôt après son crime accompli. Deleu vient d'être arrêté à Ypres (Belgique); il sera prochainement remis entre les mains de la justice française. Il est né à Wervicq en 1833.

Un roubaisien arrêté pour vol à Lille. — Jean-Baptiste Ficher, journalier, âgé de 39 ans, habite rue du Fontenoy à Roubaix. Il était jeudi en promenade à Lille; en passant rue de Paris, il vit à l'étalage de Mlle Delcour, marchande confectionneuse, un corsage de mérinos noir qui lui parut bien fait, il se dit : « Si je rapportais quelque chose de mon excursion à Lille? » Aussitôt pensé, aussitôt fait.

Mais la marchande l'avait aperçu et arriva au moment où il enlevait l'objet de ses désirs. Elle appela un agent de police. Ficher ne voulut pas se laisser arrêter et commença une lutte avec l'agent. Il ne fut pas le plus fort et il est maintenant sous les verrous.

COURSES DE LILLE. — 3e Réunion. Dimanche 20 juin 1886. — Engagements pour le *Prix de la Société d'Encouragement :* 3e série, 3,000 francs. — Léo, M. F. Kent; Dame Pluche, M. Delâtre ; Verveux, M. Delâtre ; Poule d'eau, M. Ephrussi ; Rosette, M. Aumont ; Coccinelle, M. Aumont ; Kabyle, M. Jennings ; Facteur, M. Jennings ; Lady Amherst, M. le vicomte de Buisseret ; Cochette, M. le prince d'Arenberg ; Mlle Béjart, M. A. Lupin.

Prix du Moulin.— Courses de haies à réclamer : 1, Carmencit, M. G. Guinebert ; 2, Arcade, M. P.-J. Alwest ; 3, Vif Argent, M. le comte de Buisseret ; 4, Léria, M. G. Rosenlecker ; 5, Far West, M. Meurisse; 6, Farceuse, M. Vincent: 7, Enfantine, M. Vincent ; 8, Tom, M. T. Kellich.

Prix de la Société des Steeple-Chasse de France.— Steeple chasse, 4e série: 1, Précieuse, M. le baron J. Finot; 2, Sobriquet, id.; 3, Gustave, M. Charles Liénart; 4, Dumas, M. G. Guinebert; 5, Poverma, M. le comte Ribaucourt; 6, Metzu, M. J. Archdeacon; 7, Enfantine, M. Vincent; 8, Gustave Wasa, id.; 9, Valseuse, M. Foache; 10, Arlequine, M. le vicomte de Jumilhac; 11, inconnu, M. Varin.

CONCERTS ET SPECTACLES

La Grande-Fanfare et la musique Municipale de Croix. — Dimanche, la Grande-Fanfare sera remplacée, au concert du jardin de Barbieux, par l'excellente *Musique Municipale de Croix*, que dirige M. Loridan. Voici la liste des morceaux que jouera cette société :

1re partie : *En Avant*, marche, Benden ; *La Reine de Golconde*, (cavatine pour trombone), Donizetti ; Marche aux Flambeaux n° 3, Meyerbeer.

2e partie : Mosaïque sur la *Traviata*, Verdi; *Les Pâques*, (grande symphonie de concours en 3 parties), Buot ; *Sous la Charmille*, (polka pour rossignol); Gentil.

Quant à la *Grande-Fanfare*, elle ira donner des concerts à Saint-Génois, le 20 juin, et à Heyst-sur-Mer, le 25 juillet. L'un des premiers dimanches du mois de juillet, elle répétera au jardin de Barbieux son audition d'Heyst.

La Lyre Roubaisienne. — La commission administrative de la *Lyre Roubaisienne* a décidé que cette société chorale prendrait part au grand concours international de chant qui aura lieu le 3 octobre à Malines. Elle invite tous les anciens sociétaires à suivre les répétitions qui se feront les mercredi et samedi de chaque semaine. La *Lyre Roubaisienne* sera inscrite en 1re *division*, 1re *section*.

Tourcoing. — Nous apprenons qu'à la suite du concours de Meaux qu'il *présidait*, M. Massenet, membre de l'Institut, a accepté le titre de président d'honneur de la société des Orphéonistes *Crick-Sicks* de Tourcoing.

Voici dans quels termes élogieux l'immortel auteur du *Cid* vient d'accorder à nos concitoyens le puissant patronage d'une des plus grandes autorités musicales de notre époque.

Paris, 15 juin 1886.

« Certes oui, Messieurs, j'accepte et avec le plus vif empressement.

» Votre société est absolument remarquable, et c'est pour moi un honneur d'avoir mon nom à côté de ceux de votre directeur et de votre président.

» C'est donc à moi à vous remercier et à vous envoyer *à tous*, mes plus dévoués souvenirs.

» J. Massenet. »

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 17 juin 1886

Liétard *est sous le coup d'un arrêté d'expulsion.*

Le 11 juin, dans la rue du Trichon, il rencontre un agent. Il s'esquive en criant : « Tu es trop malin pour m'avoir. Viens ici, je te casse la g...

L'agent ne dit rien, mais ayant su où Liétard demeurait, il prit la pie au nid. Quatre mois de prison.

— X... est un petit marchand d'étoffes qui, avant sa faillite, faisait le commerce au demi-gros et au détail. Il allait le dimanche et les jours de marché vendre sur la Grande-Place de Roubaix, Me Lizot fut nommé syndic de la faillite.

Il vérifia les livres et reconnut que le passif se montait à 17,000 francs et l'actif à 1574 francs; que dans l'année 1885 une somme de 6000 francs qui aurait dû figurer à l'actif était passée sous silence; qu'enfin la comptabilité était mal tenue. Il porta plainte comme l'exige la loi.

X... fait valoir pour sa justification que son commerce est très périlleux à cause des crédits obligatoires aux ouvriers qui ne paient pas toujours quand la quinzaine, époque du paiement, est arrivée ; de plus sa femme a été malade et soignée par quatre docteurs, qui ont dû procéder à de coûteuses opérations ; enfin il devait de l'argent à des amis de Mouscron qui lui avaient avancé des sommes assez importantes.

M. le commissaire Henri signale au tribunal la coïncidence étrange de la faillite de X... et de l'établissement d'un fonds de commerce par une personne de sa connaissance.

Le tribunal le condamne à 2 mois de prison.

— Les corroyeurs Allègre et Durand dont nous avons raconté la petite aventure à l'estaminet du rivage, au Blanc-Seau, sont condamnés : Allègre, à vingt jours, Durand, à huit jours de prison.

— Vanholle a sa femme et ses enfants à Roubaix. Il est expulsé. Il est venu les voir. Il est condamné à six mois.

—Cornille est bien noté à Tourcoing. Son patron fournit sur lui les meilleurs renseignements. Il est du corps des sapeurs-pompiers. Seulement, à toutes ces qualités se joint le défaut suivant : « Il est violent et emporté. »

Son voisin Delannoy, qui était venu prendre chez lui un petit verre avec la femme Cornille, son épouse, ne voulut pas sortir sur son ordre. Il prit son sabre-baïonnette et lui fit des blessures ayant amené l'effusion du sang.

Cornille est condamné à 1 mois de prison, 16 francs d'amende et aux frais.

— Les fraudeurs de Roubaix sont assez nombreux. *Citons :* Dumoulin, 1 mois et 500 fr. ; Brunel, 6 jours et 500 fr. ; Verkuyper, 10 jours et 500 fr. ; Delfe, 1 mois et 500 fr. ; Vervulse, 1 mois et 500 francs. — La contrainte est fixée à quatre mois.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Monsieur le rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix,*

Dans l'intérêt du commerce de notre ville, je viens vous prier de vouloir bien demander, par la voie de votre journal, à la Compagnie du chemin de fer du Nord, qu'elle veuille bien accorder à Roubaix les mêmes facilités qu'elle tolère momentanément à Tourcoing, à cause des nombreux arrivages.

A cette dernière gare, le commerce et les entrepreneurs de transport ont obtenu la faveur de pouvoir charger leurs équipages, le soir, jusqu'à la fermeture des magasins et de ne les sortir que le lendemain, de rentrer avec des expéditions après les heures ordinaires et au besoin de ne les décharger qu'à l'ouverture du jour suivant.

Il n'y a, en ceci, qu'à féliciter la Compagnie du Chemin de fer du Nord pour la décision favorable qu'elle a prise pour Tourcoing et la lui réclamer en faveur de Roubaix, bien gêné par suite des travaux qui ont tant restreint les magasins.

Dans l'espoir qu'il sera fait droit à ma demande, je vous présente, Monsieur le rédacteur en chef, avec mes remerciements anticipés, mes sentiments distingués.

C. D.

Roubaix, le 16 juin, 1886.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix,*

Depuis plusieurs mois l'on a commencé à paver la rue des Fossés, et l'on s'est borné à le faire sur quelques mètres de longueur seulement.

Pourquoi ne procède-t-on pas pour cette rue comme pour les autres : ne rien paver ou bien achever en une fois.

Agréez, etc.

H. J. L.

NORD

L'augmentation des conseillers généraux. — On a vu plus haut que la Chambre des députés vient d'adopter le projet de loi de M. Loustatot, tendant à donner deux conseillers généraux aux cantons dont la population dépasse 20.000 habitants. Voici la liste des cantons du Nord appelés à jouir du bénéfice de cette disposition :

Maubeuge, Trélon, Cambrai canton Ouest, Carnières, Le Cateau, Clary, Marcoing, Solesmes, Douai-Ouest, Dunkerque-Est, Dunkerque-ouest, Armentières, Haubourdin, Lannoy, Lille-Centre, Lille-Nord-Est, Lille-Ouest, Lille-Sud-Ouest, Roubaix-Est, Roubaix-Ouest, Seclin, Tourcoing-Nord, Tourcoing-Sud, Bouchain, Condé, Valenciennes, Valenciennes-Sud, Valenciennes-Est.

Merville, Lille-Sud-Est, Quesnoy-sur-Deûle, Cambrai-Est, Douai-Nord, Douai-Sud Marchiennes, Saint-Amand (rive droite).

Soit en tout 35 nouveaux conseillers généraux.

Les votes de nos députés.— Dans le scrutin sur l'ensemble de la proposition de loi relative aux conseils généraux tous les députés du Nord ont voté contre.

Comines. — Le grand concours féderal de tir organisé cette année par la Société des Francs-Tireurs de la Lys, à Comines, a été très brillant. Cette fête fera époque dans les annales du tir. On a pu constater un progrès considérables sur l'année dernière dans la moyenne des points faits.

Le premier prix de haut nombre a été remporté par M. Vincent Cousin, des Francs-Tireurs de la Lys.

Le premier prix de belle balle, par M. Wilmot, des Carabiniers de la Nouvelle-Aventure de Tourcoing.

Douai, — Le Conseil académique s'est réuni hier pour examiner la question de la translation à Lille des facultés de Droit et des Lettres.

J'ai pu me procurer le résultat de cette délibération : les voix se sont ainsi réparties :

Contre la translation, 11.— Pour, 8. — Abstentions, 4.

— La délibération par laquelle le conseil municipal de Douai vient, à l'unanimité, de protester contre le transfert à Lille des Facultés de Droit et des Lettres de l'Etat, porte que Douai fut, pendant des siècles, le centre d'une Université florissante; que le rétablissement de deux Facultés dans cette ville n'a donc fait que relier le présent au passé; que si la ville s'est imposée pour elles de lourds sacrifices, c'est qu'elle comptait que leur séjour à Douai ne serait pas éphemère; que diverses déclarations ministérielles, notamment de M. Jules Ferry lors de son voyage dans le Nord, ont donné aux douaisiens l'assurance de les conserver; que les leur enlever aujourd'hui serait léser leurs droits acquis; qu'enfin il est utile que la Faculté de Droit resta à Douai, pour permettre aux étudiants de s'initier à la pratique judiciaire, en suivant les audiences de la cour d'appel et de la cour d'assises.

Avant le vote, M. le Sénateur-Maire avait exposé que le transfert à Lille des Facultés de l'Etat ne nuirait pas, comme l'ont allégué ses partisans, aux Facultés catholiques. La prospérité de ces dernières ne tient pas, dit-il, à une question de distance. Quant à la Faculté des Lettres de l'Etat, elle ne gagnerait pas à résider à Lille, puisqu'elle ne se compose que de boursiers. Elle perdrait même l'appoint des maîtres-répétiteurs du Lycée de Douai. D'un autre côté, la Faculté de Droit de l'Etat se verrait enlever par la Faculté libre, sa rivale, un certain nombre d'étudiants de Douai, Cambrai et Valenciennes.

M. le Sénateur-Maire constate aussi « que l'amour du travail n'est malheureusement pas la passion dominante de la jeunesse de nos jours » et redoute, pour elle, « les séductions de la grande ville aussi préjudiciables à leur instruction qu'à leur santé.

Valenciennes. — Trois cabaretiers ont été arrêtés hier pour excitation de mineures à la débauche.

— Les courses de Valenciennes auront lieu sur l'hippodrome de Vicq, le dimanche 18 juillet prochain, à deux heures.

Mouchin. — Le 15, un nouvel incendie a éclaté dans cette commune. Cette fois il a éclaté dans la grange remplie de récoltes de M. L. Bulteau cultivateur et brasseur. Les pertes sont évaluées à 18.000 fr. Elles ne sont couvertes que par une assurance de 12,000 fr.. On ignore la cause de ce sinistre, mais on est porté à croire que la malveillance pourrait bien n'y être pas étrangère.

Busigny. — Neuf ouvriers terrassiers de Busigny étaient montés sur un wagonnet du nouveau tramway de Bazeille à Catillon ; ils avaient leurs outils de travail.

Le wagonnet arrivé à une pente très rapide, descendit avec une grande vitesse qu'ils ne purent modérer. Au bas de cette pente, le wagonnet dérailla et renversa. Trois terrassiers se trouvèrent pris en dessous et sont grièvement blessé.

Maurice Douez a reçu un coup à la tête; Louis